



Extract of EPS Académie de Lyon

<http://www21.ac-lyon.fr/enseigne/eps/spip.php?article933>

Mesures à prendre en cas d'alerte pollution

- Textes Officiels
- Etre Enseignant EPS

-



Publication date: jeudi 12 décembre 2013

Copyright © EPS Académie de Lyon - Tous droits réservés

Une séance d'EPS en cas d'alerte pollution est-ce possible ?

Vu la saisine conjointe de la Direction générale de la santé et de la Direction générale de l'énergie et du climat en date du 30 avril 2013 relative aux messages sanitaires à diffuser lors d'épisodes de pollution de l'air ambiant par les particules, l'ozone, le dioxyde d'azote et/ou le dioxyde de soufre,

Considérant les messages sanitaires proposés par le Conseil supérieur d'hygiène publique de France (CSHPF) dans son avis du 18 avril 2000 relatif aux conduites à tenir lors d'épisodes de pollution atmosphérique,

Considérant les messages sanitaires concernant les épisodes de pollution aux particules actualisés par le Haut Conseil de la santé publique (HCSP) dans son rapport « Pollution par les particules dans l'air ambiant » en 2012¹, messages auxquels les propositions qui suivent se substituent,

Considérant les données récentes sur l'impact des polluants sur la santé des populations² (effets sur la mortalité et la morbidité) :

- d'une part, les effets avérés (respiratoires et cardiovasculaires) à court terme comme à long terme,
- d'autre part, les effets fortement suspectés à partir de plusieurs études épidémiologiques (sur les naissances) ou en cours d'investigation expérimentale (sur le développement de maladies neuro-dégénératives et sur des maladies chroniques telles que le diabète), Considérant le classement récent de la pollution de l'air extérieur comme cancérigène pour l'homme (Groupe 1) par le Centre international de recherche sur le cancer³, Considérant qu'il est établi que cet impact de la pollution atmosphérique sur la santé résulte beaucoup plus de l'exposition aux polluants sur une longue durée que des variations de la qualité de l'air au jour le jour, y compris lors d'épisodes de pollution atmosphérique, comme cela est rappelé dans le rapport « Pollution par les particules dans l'air ambiant » du HCSP, Considérant la version du 30 avril 2013 du projet d'arrêté ministériel prévu pour publication au dernier trimestre de l'année 2013, relatif au déclenchement des procédures préfectorales en cas d'épisodes de pollution de l'air ambiant qui vise à :

gérer de façon homogène sur l'ensemble du territoire des procédures d'information et d'alerte en cas d'épisodes de pollution et des plans d'action à court terme ;

- prendre en compte une logique d'anticipation/prévision des pics s'appuyant sur des critères de superficies ou de populations concernées par les dépassements de seuil ;
- harmoniser les informations et recommandations d'ordre sanitaire ;
- prendre en compte pour un passage en procédure préfectorale d'alerte les deux critères d'aggravation suivants : l'augmentation des concentrations du polluant au-delà du seuil d'alerte et la persistance d'un épisode de pollution⁴ (pour les particules et le dioxyde d'azote), Considérant la variation des concentrations de polluants au cours de la journée : les valeurs sont plus élevées en après-midi pour l'ozone ; le matin et le soir pour les particules (concomitantes aux pointes de trafic), Considérant également la relation entre les concentrations dans l'air extérieur et dans les locaux : les particules et le dioxyde d'azote ont des niveaux intérieurs et extérieurs sensiblement similaires, alors que les teneurs intérieures en ozone sont toujours plus faibles, sauf sources spécifiques intérieures.

Le Haut Conseil de la santé publique indique en préambule la nécessité de :

- faire le choix d'une approche générale en matière de messages, considérant qu'un message simple et unique, quel que soit le polluant, et que la clarté du critère de passage en niveau d'alerte (aggravation ou persistance) ont plus d'efficacité que des messages différents selon la diversité des situations considérées. Ce choix va aussi dans le sens d'une approche basée sur un indice général de qualité de l'air, tel que l'indice ATMO, l'indice européen Citeair, ou encore celui utilisé en Allemagne (LuQx -LuftQualitätsindex Bade-Wurtemberg⁵) ou au

Canada (indice Cote air santé - CAS, 20086).

- procéder à une catégorisation des populations cibles. S'il est relativement aisé de définir les personnes vulnérables (par l'âge ou une pathologie diagnostiquée et suivie médicalement), en revanche le vocable de population générale couvre une assez grande diversité de situations. Certaines personnes peuvent, sans le savoir, être plus sensibles ou particulièrement exposées car situées à proximité d'une source de pollution.
- toujours associer pics de pollution et pollution chronique : " il est indispensable que les messages véhiculés sur les outils internet en cas de déclenchement de procédure, et pour chaque polluant, notifient aussi le nombre de dépassements de seuils et le nombre de jours où un dépassement a été constaté au cours des 365 derniers jours, à l'instar de ce qui a été recommandé par le HCSP dans son rapport « Pollution par les particules dans l'air ambiant » en 2012 ; " les seuils ne correspondent qu'à une catégorisation qui découle de dispositions réglementaires, d'ailleurs évolutives ; en effet, même sous les seuils ainsi définis, la population générale, notamment en son sein les groupes les plus vulnérables, peut être affectée. " faire le lien entre les mesures générales de réduction des émissions qui contribuent à l'épisode de pollution, les mesures visant à réduire l'exposition de la population et les mesures sanitaires ; l'association des messages sanitaires et des messages comportementaux visant à ce que les personnes participent, à leur échelle, à réduire les émissions polluantes est intéressante car la santé peut être un moteur de changements des comportements. " diffuser des messages d'information et de recommandation, à divers moments de l'année, et pas seulement à l'occasion d'épisodes de pollution atmosphérique, via les médias généralistes, les médecins généralistes et les responsables d'établissements accueillant des enfants et des personnes âgées, indiquant les facteurs physiologiques et médicaux qui rendent certaines personnes particulièrement sensibles aux effets de la pollution atmosphérique. Cela vise à faire en sorte que les personnes concernées se reconnaissent comme vulnérables, et le soient comme telles par leurs proches (parents, aidants), et soient donc attentives aux messages diffusés lors d'épisodes. " avoir à l'esprit que l'appropriation des messages nécessite une stratégie de communication efficace (communication engageante, c'est-à-dire qui incite à agir) avec des messages compris par tous, et impliquant l'ensemble des parties prenantes (pouvoirs publics, experts de la qualité de l'air, professions de la santé, organisations environnementales et sociales, communicants, encadrants, etc.). " procéder à l'évaluation des campagnes de communication dont l'efficacité dépend des outils, des vecteurs, de la diversité des cibles et des contextes. Le HCSP regrette de ne pas avoir pu bénéficier d'évaluations quantifiées sur la pertinence des messages délivrés depuis 2000.

RECOMMANDATIONS

Sur la base des principes mentionnés, le HCSP recommande de diffuser lors des dépassements des seuils (a) d'information et de recommandation et (b) d'alerte, les messages sanitaires présentés dans les tableaux suivants et d'associer à ces messages les informations suivantes : le nombre de dépassements depuis les 365 derniers jours (à faire figurer sur les supports de communication numériques) et le nombre de jours que dure cet épisode de pollution.

Messages pour le seuil d'INFORMATION et de RECOMMANDATION

Messages pour le seuil d'ALERTE

Pour connaître les niveaux d'alerte dans votre ville : <http://www.air-rhonealpes.fr>